



Quel type de contrat de travail choisir ?

Par **Damien**, le **04/04/2012** à **09:44**

Bonjour,
J'ai depuis quelques temps développé une activité secondaire : je réalise des devis pour le compte d'une petite structure nouvellement créée.
Avec le responsable de cette petite structure, nous souhaiterions légaliser la chose en passant par un contrat de travail. Il s'agirait de me rémunérer un montant fixe par devis réalisé.
Ce serait donc une rémunération 100% à la commission (entre 10€ et 20€ net par devis).
Quel type de contrat de travail sera le plus approprié pour cela ? Quel statut devrais-je avoir pour qu'il ai le minimum de charge (ou du moins qu'elles soient proportionnelles à mon revenu) ?
Nous avons évoqué le fait de me mettre auto-entrepreneur, mais je ne voudrais cette option qu'en dernier recours.
Merci beaucoup de votre réponse !
Damien